

CONSEIL MUNICIPAL

19 décembre 2020

- Décision modificative

Approbation d'une décision modificative pour l'ajustement du budget prévisionnel

- Tarifs communaux

Les tarifs de la salle des fêtes restent à 180 € pour les résidents de la commune, et 300 € pour les personnes extérieures. Le tarif à 50 € pour la location à la demie-journée en semaine reste également inchangé.

Pour le cimetière, pas de changement non plus dans les tarifs : 600 € pour une concession, 800 € pour une case au columbarium.

- Délibérations

Délibération pour validation des conventions pour la médecine du travail et les marchés publics en lien avec le centre de gestion.

Délibération pour l'extension de réseau ENEDIS à Besse.

Délibération pour vente de terrain communal à Besse pour 136 m² à 5 € le m².

- Droit de mutation

La commune recevra prochainement 8 000 € de droit de mutation, correspondant au pourcentage prévu pour les communes sur les ventes de propriétés sur la commune pendant l'année.

- Divers

Une demande nous est remontée : problème de mise en place du service de portage des repas : le tarif demandé aux personnes de Solignac est plus élevé que celui des personnes de Retournac. Nous prenons en main le dossier.